



Comité syndical

DU 23 AVRIL 2024

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU DU COMITE DU 09 FEVRIER 2024

Nombre de membres

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Comité syndical : 21 titulaires et 21 suppléants en exercice

Le Comité syndical du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 16 avril 2024, s'est rassemblé au siège de Plaine Commune le 23 avril 2024 à 12h00 sous la présidence de M. MONNET Laurent,

Secrétaire : Madame Séverine DELBOSQ

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

• Membres titulaires :

Monsieur MONNET Laurent, Président, Monsieur LE BRIS Pascal, Madame CLARIN Marie-Line, Monsieur Dominique CARRE, Madame Séverine DELBOSQ, Madame Zakia BOUZIDI, Madame PONTHER Eugénie, Madame Hassanatou BAH, Monsieur LESCURIER Eric, Monsieur BOURQUIN Jean-Marc.

• Membres suppléants :

Monsieur PIERCY Christophe, représentant de Monsieur Antoine MOKRANE, Monsieur ALLALI Mourad, représentant de Monsieur BORIE Hervé, Monsieur TRIGORY Christian, représentant de Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur Philippe MONGES, représentant de Monsieur HANOTIN Mathieu.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur MOKRANE Antoine, Madame GROSBOIS Nadège, Monsieur POUX Gilles, Madame DELBOSQ Séverine, Monsieur DEFREL Mathieu, Monsieur ZEGGAR Abdelkarim, Monsieur MEURA Benjamin, Madame DEBAILLE Clémence, Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur ROUGIER Olivier, Monsieur HANOTIN Mathieu, Monsieur Hervé BORIE

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Madame Séverine DELBOSQ est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

- **approuve le PV du Comité du 09 février 2024 ;**
- **prend acte du compte-rendu des activités du Président.**

DELIBERATION N°1A COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrage exprimés : 14

Votes : Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale d'Aubervilliers – Budget Principal – pour l'exercice 2023 faisant ressortir un déficit de (-) 28 140,78 € sur l'exercice.

L'excédent cumulé au 31 Décembre 2022 est de 1 964 181,34 € compte tenu d'un excédent antérieur de 1 992 322,12 €.

DELIBERATION N°1B
COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE
« RESEAU DE CHALEUR DE LA COURNEUVE »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale d'Aubervilliers – Budget Annexe « Réseau de chaleur de La Courneuve » – pour l'exercice 2023 faisant ressortir un excédent de 4 824 339,68 € sur l'exercice.

L'excédent cumulé au 31 Décembre 2023 est de 10 646 813,67 € compte tenu d'un excédent antérieur de 5 822 473,99 €

DELIBERATION N°1C
COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE
« RESEAU SAINT-DENIS »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale d'Aubervilliers – Budget Annexe « Réseau Saint-Denis » – pour l'exercice 2023 faisant ressortir un déficit de (-)11 400 079,47 € sur l'exercice.

L'excédent cumulé au 31 Décembre 2023 est de 46 935,36 € compte tenu d'un excédent antérieur de 11 447 014,83 €.

DELIBERATION N°1D
COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE
« RESEAU DE CHALEUR DE LA ZAC CANAL »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale d'Aubervilliers – Budget Annexe « Réseau de chaleur de la ZAC Canal » – pour l'exercice 2023 faisant ressortir un résultat de 0 € sur l'exercice.

DELIBERATION N°1E
COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE
« RESEAU NORD »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale d'Aubervilliers – Budget Annexe « Réseau Nord » – pour l'exercice 2023 faisant ressortir un excédent de 10 323 680,73 € sur l'exercice.

L'excédent cumulé au 31 Décembre 2023 est de 10 323 680,73 €.

DELIBERATION N°1F
COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET A AUTONOMIE
FINANCIERE « RESEAU NORD » - DISSOLUTION

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le Compte de Gestion de dissolution de la Trésorerie Municipale d'Aubervilliers – Budget à autonomie financière « Réseau Nord » – pour l'exercice 2023 faisant ressortir un résultat de 0 € sur l'exercice.

DELIBERATION N°1G COMPTES ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Adopte le Compte Administratif 2023 du Budget Principal qui fait apparaître les résultats suivants :

- dépenses et recettes 2023, solde d'exercice (en € HTVA) :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	708 580.04	733 776.14	(-) 25 196.10
INVESTISSEMENT	6 343.17	9 287.85	(-) 2 944.68
EXPLOI + INVESTIS.	714 923.21	743 063.99	(-) 28 140.78

- clôture après cumul avec les exercices précédents et compte tenu qu'il n'y a pas de restes à réaliser :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture = (1 + 2 + 3)
Exploitation	1 916 932.21		(-) 25 196.10	+ 1 891 736.11
Investissement	75 389.91		(-) 2 944.68	+ 72 445.23
TOTAL	1 992 322.12		(-) 28 140.78	+ 1 964 181.34

DELIBERATION N°1H COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR DE LA COURNEUVE »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

NPPV : 1

ARTICLE 1

Adopte le compte administratif 2023 du Budget Annexe "Réseau de chaleur de La Courneuve" qui fait apparaître les résultats suivants :

- dépenses et recettes 2023, solde d'exercice (en € HTVA) :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	11 715 565.26	8 847 251.19	2 868 314.07
INVESTISSEMENT	5 044 300.23	3 088 274.62	1 956 025.61
EXPLOI + INVESTIS.	16 759 865.49	11 935 525.81	4 824 339.68

- clôture après cumul avec les exercices précédents (hors restes à réaliser) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture = (1 + 2 + 3)
Exploitation	5 216 861.69	0	2 868 314.07	+ 8 085 175.76
Investissement	605 612.30	0	1 956 025.61	2 561 637.91
TOTAL	+ 5 822 473.99	0	+ 4 824 339.68	+ 10 646 813.67

ARTICLE 2

Reconnait la sincérité des restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 2 400 000 €

- clôture après cumul avec les exercices précédents et les restes à réaliser :

	Résultat d'exécution Recettes (1)	Résultat d'exécution Dépenses (2)	Résultat de clôture = (1 - 2)
Exploitation	16 932 426.95	8 847 251.19	+ 8 085 175.76
Investissement	5 649 912.53	5 488 274.62	+161 637.91
TOTAL	+ 22 582 339.48	+ 14 335 525.81	+ 8 246 813.67

DELIBERATION N°11 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE « RESEAU SAINT DENIS »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

NPPV : 1

ARTICLE 1

Adopte le compte administratif 2023 du Budget Annexe "Réseau Saint-Denis" qui fait apparaître les résultats suivants :

- dépenses et recettes 2023, solde d'exercice (en € HTVA) :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	1 337 520.68	1 254 979.62	+ 82 541.06
INVESTISSEMENT	4 718 304.86	16 200 925.39	(-) 11 482 620.53
EXPLOI + INVESTIS.	6 055 825.54	17 455 905.01	(-) 11 400 079.47

- clôture après cumul avec les exercices précédents (hors restes à réaliser) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture = (1 + 2 + 3)
Exploitation	194 320.33	0	82 541.06	+ 276.861.39
Investissement	11 252 694.50	0	(-) 11 482 620.53	(-) 229 926.03
TOTAL	11 447 014.83	0	(-) 11 400 079.47	+ 46 935.36

ARTICLE 2

Reconnait la sincérité des restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 1 170 000 € et en recettes d'investissement à hauteur de 1 200 000 €

- clôture après cumul avec les exercices précédents et les restes à réaliser :

	Résultat d'exécution Recettes (1)	Résultat d'exécution Dépenses (2)	Résultat de clôture = (1 - 2)
Exploitation	1 531 841.01	1 254 979.62	+ 276 861.39
Investissement	17 170 999.36	17 370 925.39	(-) 199 926.03
TOTAL	18 702 840.37	18 625 905.01	+ 76 935.36

DELIBERATION 1J
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE
« RESEAU DE CHALEUR DE LA ZAC CANAL »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

NPPV : 1

ARTICLE UNIQUE

Adopte le compte administratif 2022 du Budget Annexe "Réseau de chaleur de la ZAC Canal" qui fait apparaître les résultats suivants :

- dépenses et recettes 2023, solde d'exercice (en € HTVA) :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	302 372.55	302 372.55	0
INVESTISSEMENT	0	0	0
EXPLOI + INVESTIS.	302 372.55	302 372.55	0

DELIBERATION N°1K COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE « RESEAU NORD »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

NPPV : 1

ARTICLE 1 :

Adopte le compte administratif 2023 du Budget Annexe "Réseau de chaleur de La Courneuve" qui fait apparaître les résultats suivants :

- dépenses et recettes 2023, solde d'exercice (en € HTVA) :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	272 150.00	170 990.09	101 159.91
INVESTISSEMENT	14 200 000.00	3 977 479.18	10 222 520.82
EXPLOI + INVESTIS.	14 472 150.00	4 148 469.27	10 323 680.73

ARTICLE 2

Reconnait la sincérité des restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 10 100 000 €

- clôture après cumul avec les exercices précédents et les restes à réaliser :

	Résultat d'exécution Recettes (1)	Résultat d'exécution Dépenses (2)	Résultat de clôture = (1 - 2)
Exploitation	272 150.00	170 990.09	+ 101 159.91
Investissement	14 200 000.00	14 077 479.18	+ 122 520.82
TOTAL	+ 14 472 150.00	+ 14 248 469.27	+ 223 680.73

DELIBERATION N°1L
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET A AUTONOMIE
FINANCIERE « RESEAU NORD » DISSOLUTION

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

NPPV : 1

ARTICLE UNIQUE

Adopte le compte administratif 2023 du Budget à autonomie financière "Réseau Nord" qui fait apparaître un résultat de 0 €.

DELIBERATION N°2
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE DUBRAC
TP -MARCHE 2020-021 « TRAVAUX POUR LE DEVELOPPEMENT
DU RESEAU DE CHALEUR SUR LA VILLE D'AUBERVILLIERS -
PHASE 2 »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1 :

Approuve le protocole transactionnel du Marché 2020-021 « Travaux pour le développement du réseau de chaleur sur la Ville d'Aubervilliers-Phase 2 »

ARTICLE 2 :

Autorise le Président ou son représentant à signer le protocole transactionnel avec DUBRAC TP.

DELIBERATION N°3 ADHESION DU SMIREC ALEC PLAINE COMMUNE

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1^{er} :

Décide d'adhérer à l'association ALEC Plaine Commune pour un montant de cotisation qui s'élève à 7500 € par an

ARTICLE 2 :

Désigne un-e délégué-e représentant le syndicat à l'association ALEC Plaine Commune,

ARTICLE 3 :

Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte y afférent

ARTICLE 4 :

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal – chapitre 11.

DELIBERATION N°4

ADHESION DU SMIREC A L'ASSOCIATION COMITE ECO

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1^{er} :

Décide d'adhérer au Comité ECO pour un montant de cotisation qui s'élève à 504 € pour l'année 2024.

ARTICLE 2 :

Désigne un-e délégué-e représentant le syndicat à l'association Comité ECO.

ARTICLE 3 :

Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte y afférent.

ARTICLE 4 :

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal – chapitre 11.

DELIBERATION N°5
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A
L'AVANCEMENT DE GRADE

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1^{er} :

Décide de créer un emploi au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,

ARTICLE 2 :

Décide d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 23 avril 2024,

ARTICLE 3 :

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal – chapitre 12.